

# Agir pour la biodiversité dans les territoires



## Qui sont les Conservatoires d'espaces naturels ?

Par une approche concertée et leur ancrage territorial, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver depuis 37 ans notre patrimoine naturel et paysager. Regroupés en une Fédération nationale (FCEN), les 29 Conservatoires de métropole et d'outre-mer gèrent durablement un réseau cohérent et fonctionnel de 2 700 sites naturels.

Depuis l'origine, avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires privés, ils sont reconnus pour la pertinence de leur action construite sur la concertation, et pour leur expertise scientifique et technique. Les Conservatoires tissent des relations partenariales et résolument complémentaires avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité dans les territoires. Ils accompagnent la mise en œuvre de politiques contractuelles et réglementaires.

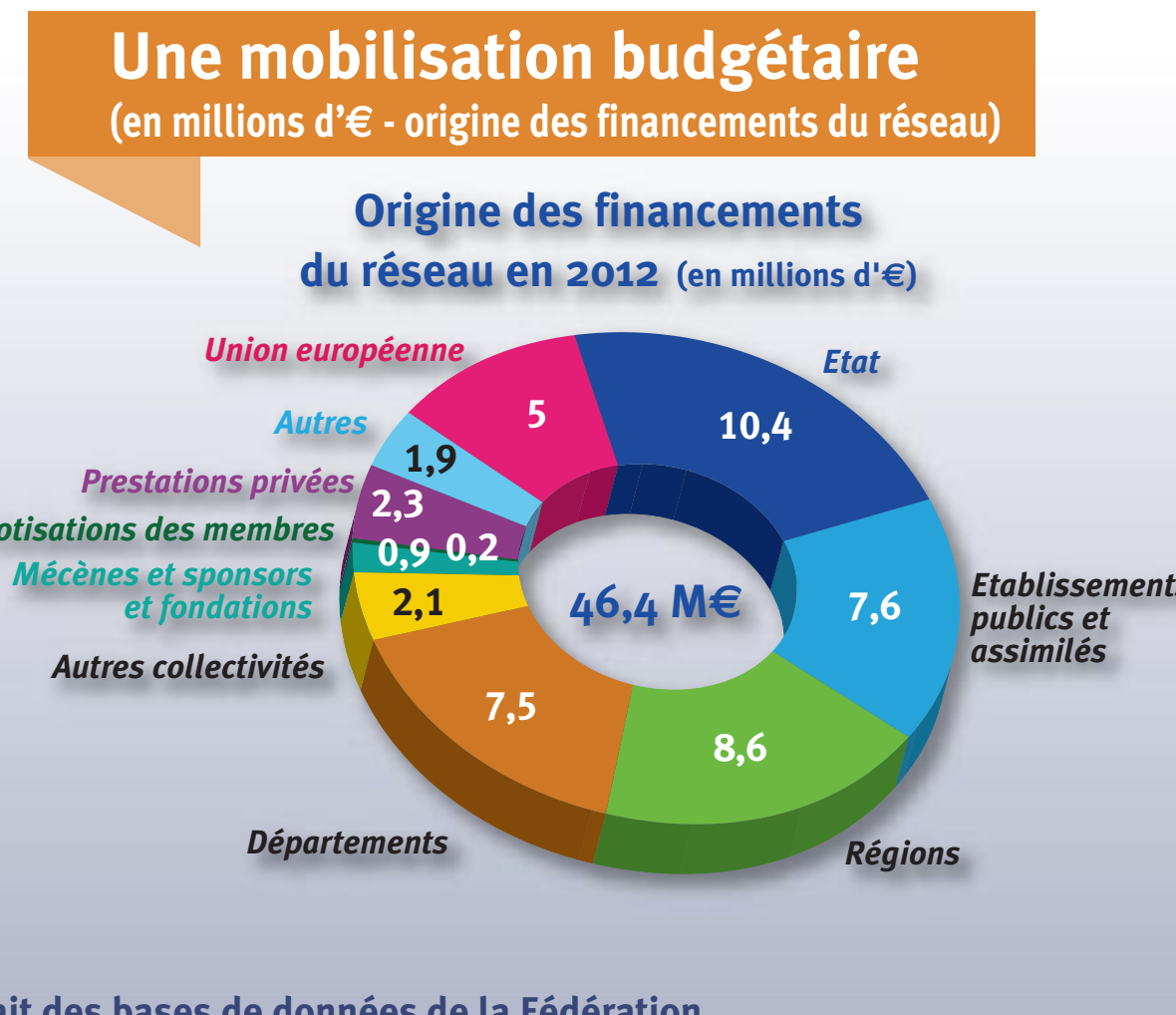
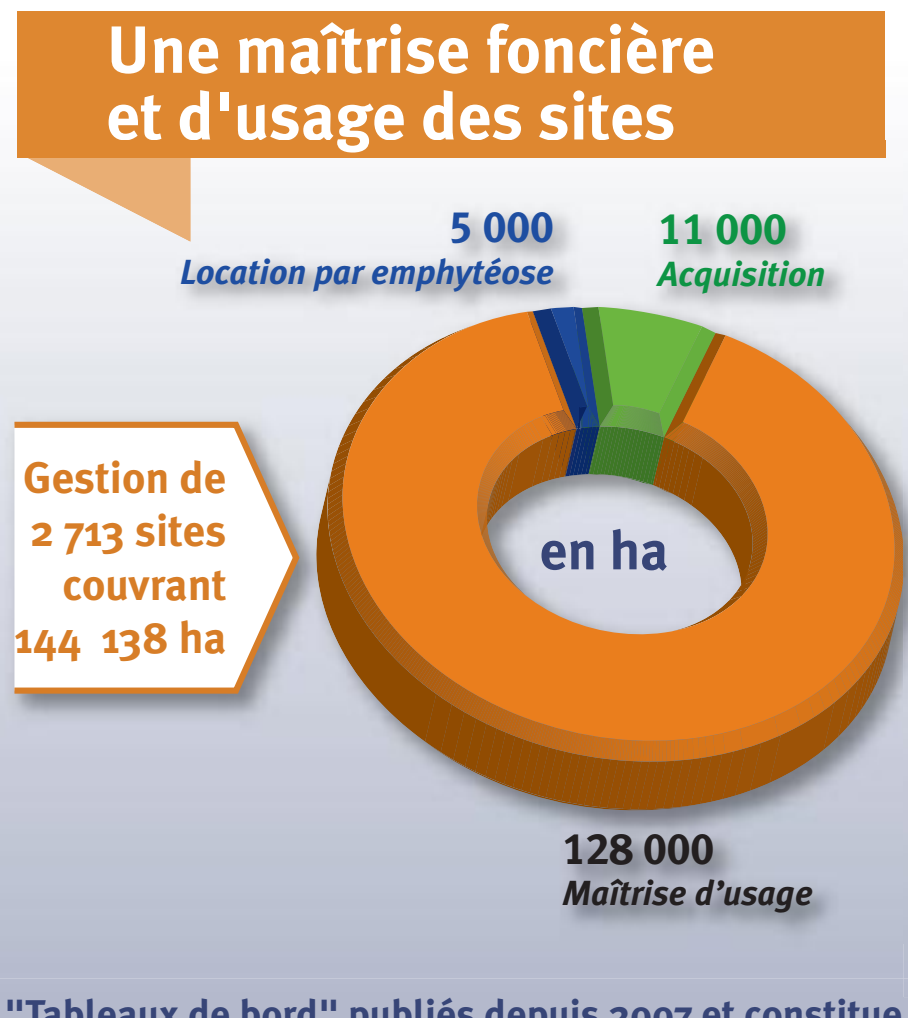
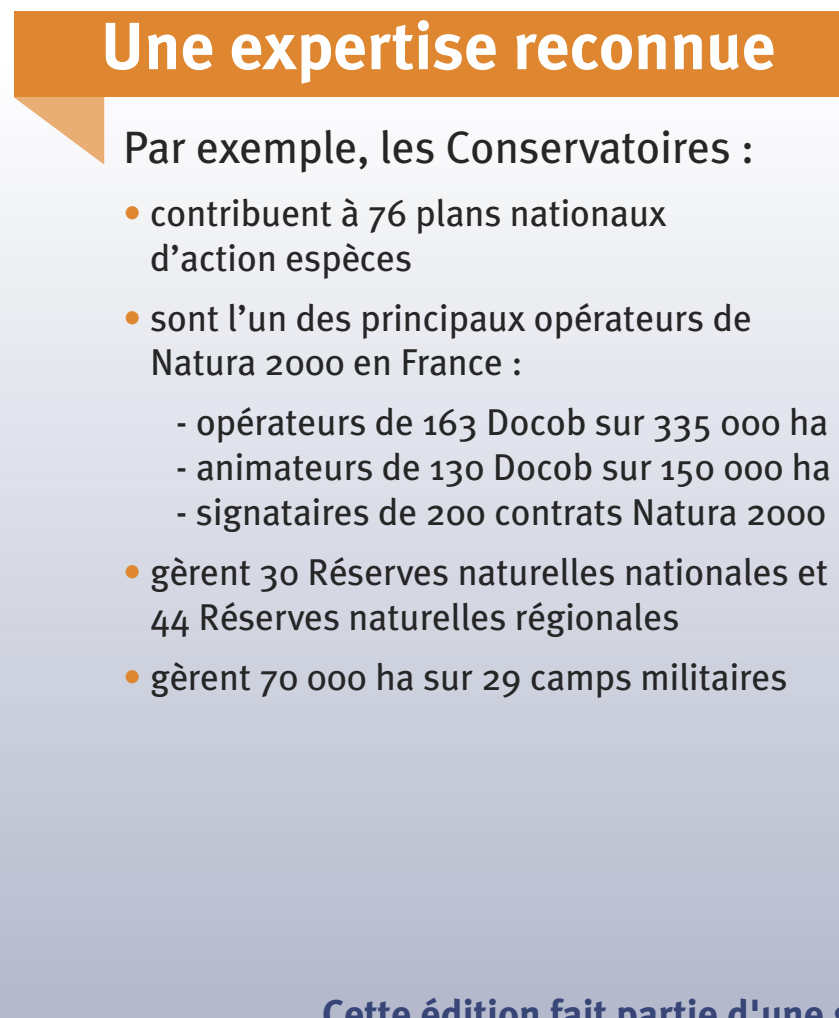
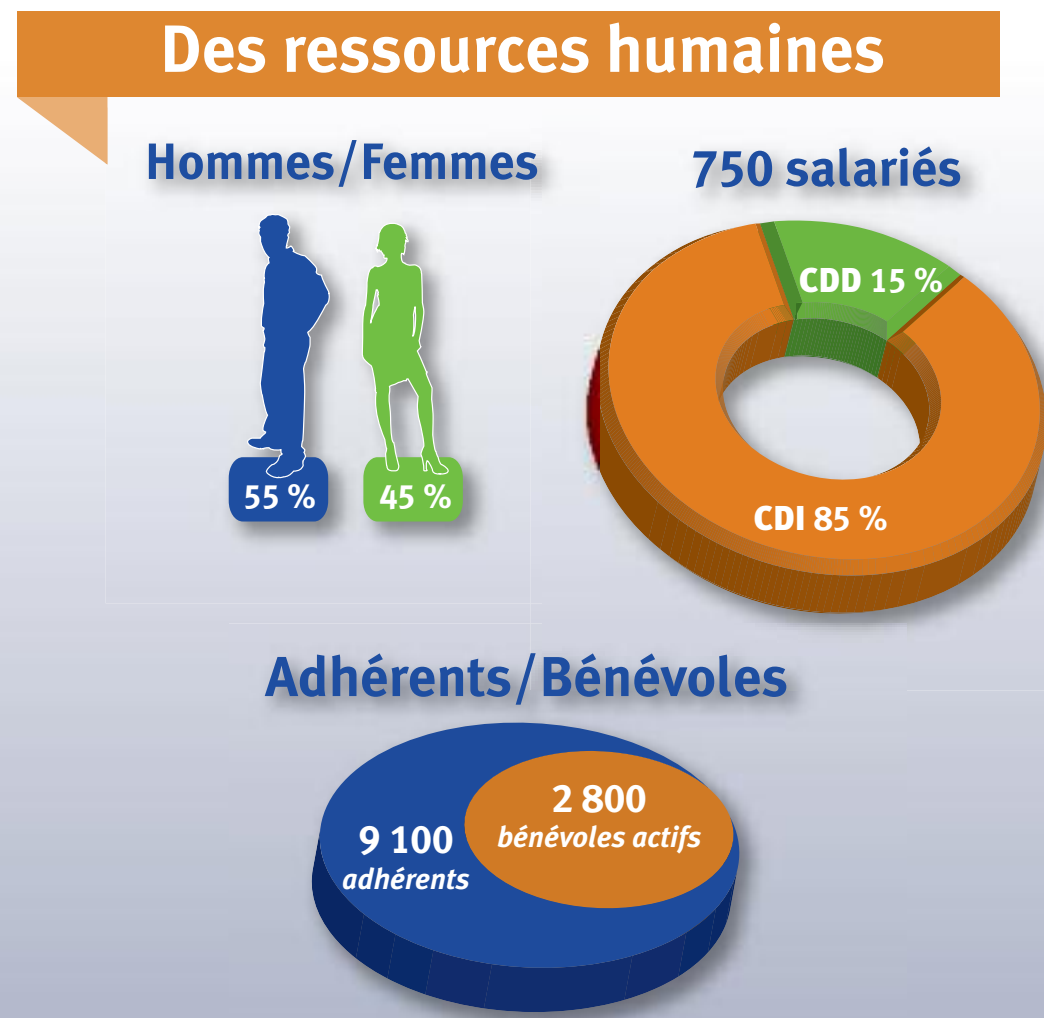
Depuis 2010, la loi reconnaît les Conservatoires d'espaces naturels par un agrément spécifique. Ils peuvent désormais être conjointement agréés par l'Etat et les Régions pour une durée de 10 ans renouvelable.

1976	Création du premier Conservatoire d'espaces naturels en Alsace
1989	Création de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
2009	Reconnaissance spécifique des Conservatoires dans l'article 24 de la loi n° 2009-967 Grenelle I du 5 août 2009
2010	Reconnaissance dans l'article 129 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (article L. 414-11 du Code de l'environnement)
2011	Décret (n°2011-1251) et arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatifs à l'agrément et aux conditions d'agrément des Conservatoires d'espaces naturels
2011	Création du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels
2012	Premiers agréments Etat/région : Conservatoires de Picardie, du Limousin et de Lorraine
2012	Préfiguration d'un Conservatoire en Pays de Loire
2013	Préfiguration d'un Conservatoire en Bretagne

Plus de 2 700 sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels en France métropolitaine et à l'île de La Réunion

Bas-Normandie - Anémone pulsatille  
 Bas-Normandie - Tourbière de la Lande Mouton  
 Haute-Normandie - Violette de Rouen  
 Picardie - Azur bleu céleste  
 Picardie - Loris Hanges-sur-Somme  
 Alsace - RNR de Rothenbach  
 Savoie - jeune bouquetin  
 Lorraine - RNR de l'étang d'Amel  
 Franche-Comté - Transhumance  
 Franche-Comté - Petit rhinolophe  
 Haute-Savoie - Aiguilles rouges  
 Champagne-Ardenne - RNR Elongs de Belvalen-Arbonne  
 Rhône-Alpes - Camp militaire de Chambaran  
 Rhône-Alpes - Libellule  
 Rhône-Alpes - Apron du Rhône  
 Savoie - Epipactis des marais  
 Haute-Savoie - Gypaète barbu  
 Isère - Butor étoilé  
 Provence-Alpes-Côte d'Azur - RNN des Coussouls de Crau  
 Corse - Mauve Alcée  
 Limousin - RNV du val d'Allier  
 Allier - Rainette arboricole  
 Limousin - Drosera  
 Loir-et-Cher - Courlis cendré  
 Limousin - Lézard vivipare  
 Midi-Pyrénées - Machaon  
 Bourgogne - Sabot de Vénus  
 Limousin - Tourbière et lande du Pont la Pierre  
 La Réunion - Entretien d'un sentier  
 La Réunion - Oiseau vert et ilichis  
 La Réunion - Sensibilisation à la nature  
 Languedoc-Roussillon - Les Salines de Villeneuve  
 Languedoc-Roussillon - Paysage mosaïque

Chaque point sur cette carte correspond à une action pour la biodiversité, un site naturel préservé, une action pour le bien commun, grâce à :



Cette édition fait partie d'une série de "Tableaux de bord" publiés depuis 2007 et constitue un extrait des bases de données de la Fédération.